

Cinquièmement, un de nos députés traitera des mesures sociales que nous nous devons d'établir d'ici cinq ans pour créer un régime général de sécurité sociale et de soins médicaux, étant donné la production accrue dans une société moderne et opulente, rendant ces services possibles.

Sixièmement, nous allons traiter d'aide fédérale aux programmes éducatifs établissant le genre d'assistance que le gouvernement fédéral pourra accorder aux provinces afin de leur permettre de former des citoyens capables de répondre aux demandes d'une société technologique moderne.

Septièmement, un membre de notre parti, au cours de ce débat, discutera du régime constitutionnel au sein duquel un programme dynamique peut vivre, évoluer et avoir sa propre existence sans être handicapé par un passé éteint.

Les observations du premier ministre, cet après-midi et ce soir, selon lesquelles c'est au Parlement à trancher la question de la constitution et sa formule de modification, m'ont intéressé. On n'a pas encore réussi à obtenir une réponse satisfaisante à la question consistant à savoir si cette méthode de modification va être confiée à un comité du Parlement où l'on pourra faire comparaître des spécialistes en droit constitutionnel et où des membres de tous les partis auront l'occasion de se familiariser intimement avec les conséquences de cette formule modificatrice. Le danger de voir les conférences fédérales-provinciales apporter des modifications à la constitution est grave. Ces conférences ont certes leur utilité, mais il est assez étonnant, à une époque où la commission Laurendeau-Dunton déclare que notre pays fait face à une crise, que seuls les membres du Parlement ne vont pas avoir vraiment l'occasion de discuter et d'analyser la modification de la constitution. On va nous mettre en face d'un fait accompli, élaboré au cours d'une conférence fédérale-provinciale et approuvé par les dix assemblées législatives des provinces. Nous voulons étudier cette question, monsieur l'Orateur. Nous sommes en faveur du rapatriement de la constitution. Nous ne voulons pas qu'on impose une camisole de force à la constitution canadienne.

Maintenant, monsieur l'Orateur, nous estimons que notre pays peut et doit élaborer des projets en vue de faire régner l'abondance. Nous partons du principe, fermement ancré en nous, que nous devons effectuer un changement; il ne faut pas attendre qu'il se fasse de lui-même. En ce qui concerne cette planification économique, c'est au gouvernement fédéral qu'en reviennent d'abord l'initiative et la responsabilité. La planification privée, assurée par des particuliers et

des sociétés, pour leur propre bien-être, ne contribue pas nécessairement à l'amélioration du bien-être général. On ne saurait laisser les adaptations exigées par la cybernétique à l'initiative du secteur privé de l'économie. On ne décide pas du sort de l'homme sur la place du marché. On peut se rendre compte de cela par le fait qu'aux États-Unis, plus de la moitié des emplois créés entre 1957 et 1962 relevaient du secteur public et se remarqueaient surtout dans le corps enseignant. Sur 4,300,000 emplois créés pendant cette période, l'entreprise privée n'en a fourni que 200,000 par ses efforts; le reste est dû aux services ou au secteur public. Cela démontre que seules la planification et la direction de la part de l'État peuvent créer des emplois, favoriser la croissance économique, reformer les travailleurs déplacés et reprendre la haute main sur l'économie canadienne.

Nous devons préparer l'abondance. Nous devons fixer des objectifs et mobiliser nos ressources en vue de les réaliser. Le laisser-faire n'a plus sa place de nos jours. Nous ne pouvons pas nous croiser les bras et attendre que les forces économiques, laissées à elles-mêmes, arrangent les choses d'une façon ou de l'autre. Il faut diriger les changements. Les néo-démocrates croient que nos institutions économiques, sociales et politiques existent pour l'homme et que la raison d'être de l'homme n'est pas le maintien d'un système économique quelconque. Notre croyance se fonde sur la conviction que les gouvernements sont institués pour permettre la vie, la liberté et la poursuite du bonheur, et que le gouvernement démocratique est un moyen positif et créateur d'atteindre ces fins. Selon nous, la démocratie signifie une collectivité d'hommes et de femmes pouvant comprendre, exprimer et déterminer leur vie en tant qu'êtres humains dignes de ce nom.

La démocratie ne peut avoir de sens que dans un régime politique et économique où les richesses sont distribuées par et pour le peuple et utilisées pour le plus grand bien de la société en général.

Il est vrai que la planification économique n'est pas aussi simple dans un régime fédéral que dans un régime unitaire de gouvernement. Cependant, une fédération offre plus d'avantages que d'inconvénients. Il s'ensuit que la planification doit être décentralisée et élaborée aux trois échelons de gouvernement, ce qui est une excellente chose si un plus grand nombre de personnes doivent s'y intéresser. Mais il incombe au gouvernement fédéral, qui jusqu'ici a négligé lamentablement de le faire, de fixer des objectifs et d'établir des priorités en vue de les atteindre.

Le gouvernement du Canada s'occupe nonchalamment de planification économique. Il y